

**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIA
Le 30 octobre 2019 à 20h00 – Salle de Paroisse de Cotterd**

M. Albert Gavillet, Président du Conseil intercommunal de l'ASIA, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée, au Préfet, M. Olivier Piccard, Mme Amélie RAMONI-PERRET, juriste du Service des communes, au Comité de direction et sa directrice.

1. Liste des présences

Une liste des présences a été signée par les délégués lors de leur arrivée. 24 délégués ont été convoqués, 21 délégués sont présents, dont 1 suppléant, et 1 délégué absent.

Sont excusés : Mme Sandra Laverrière, M. Dominique Bréa et M. Thierry Schneider.

Sont présents pour le Comité de direction : Mmes Mireille Schaer et Anne-Lise Stritt, MM. Gaetan Aeby, M. Julian Schürch et M. Eric Schürch.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation par M. Olivier Piccard, Préfet, et de Mme Amélie Ramoni-Perret, Juriste du Service des communes, sur les rôles et les responsabilités des délégués et des membres de la commission de gestion et des finances

La présentation se trouve en annexe du procès-verbal.

M. Piccard rappelle que les délégués de l'ASIA représentent la position de leurs communes respectives et devraient s'être consultés avant chaque Conseil intercommunal.

Mme Ramoni-Perret rappelle que le Conseil d'établissement est un organe consultatif (parents/école/ASIA/associations) amené à faire des propositions au CODIR et/ou au Conseil intercommunal.

Mme Ramoni-Perret encourage les membres du conseil à consulter le site du CEP (<https://www.cep.vd.ch>) où plusieurs formations sont proposées aux élus communaux.

M. Gavillet remercie Mme Ramoni-Perret et M. Piccard pour leur intervention et les libère.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Albert Gavillet propose de modifier l'ordre du jour, soit le point 5 par l'ajout de l'élection de deux nouveaux membres du CODIR et d'un délégué au Conseil d'établissement (a), ainsi qu'à plusieurs assermentations (b). Le nouvel ordre du jour, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

5. Elections et assermentations

- a) Suite à la démission du CODIR de Mme Roxanne Meyer-Keller et M. François Haenni, Mme Mireille Schaer, Municipale de la Commune de Vully-les-Lacs, et M. Eric Schürch, Municipal de la Commune d'Avenches, sont élus à l'unanimité pour la durée de la législature 2016-2021. Mme Sandra Laverrière, déléguée de la Commune de Faoug, est élue à l'unanimité au Conseil d'établissement pour la durée de la législature 2016-2021.

- b) Mme Anoucka Frankhauser, déléguée suppléante de la Commune de Faoug, M. André Maeder, délégué de la Commune d'Avenches, Mme Mireille Schaer et M. Eric Schürch sont assermentés. Ils sont de ce fait installés en qualité de délégués pour les deux premiers et membres du CODIR pour les deux derniers du Conseil intercommunal de l'association, et entrent immédiatement en fonction, pour la durée de la législature 2016-2021.

6. Communications du Comité de direction

Par Mme Anne-Lise Stritt :

Le Codir de l'ASIA a décidé de labelliser « Fourchette Verte » nos structures para et préscolaire ainsi que les réfectoires, notre traiteur M Holzer aura une attestation Fourchette verte.

C'était d'ailleurs une exigence de l'appel d'offre que nous avons lorsque nous avons cherché un traiteur.

Certains parents qui ont répondu à l'enquête de satisfaction sur la journée continue des 7 à 11 H ont manifesté leur intérêt à ce que leurs enfants mangent « Fourchette verte ».

Nous espérons qu'à la rentrée 2020-2021 tout soit mis en place et que nos structures pourront prétendre être « Fourchette Verte ».

Le label « Fourchette verte » notamment chez les tout-petits et les juniors vise à développer un comportement alimentaire favorable à la santé, à prévenir le surpoids et à favoriser le développement du goût dans un environnement où l'hygiène et le tri des déchets est important. Fourchette verte vise bien sûr à offrir des repas variés et équilibrés.

Fourchette verte suis les recommandations de la Société suisse de nutrition.

La labellisation d'un établissement par Fourchette verte est la garantie qu'une organisation indépendante contrôle et atteste que l'établissement labellisé répond aux critères de qualité souhaités.

Le programme « Fourchette Verte » est soutenu par le Canton et par Promotion Santé Suisse.

C'est gratuit, financé par le Service de la Santé publique.

Nous sommes conscients que cela ne va pas aller de soi pour les enfants, particulièrement les ados. Nous allons travailler par étape pour accompagner les élèves dans cette transition. Dans ce sens, des conférences avec la diététicienne seront organisées pour les élèves.

Une des premières étapes sera d'éliminer les mets sucrés que les élèves peuvent acheter comme par exemple les donuts et les barres sucrées comme les barres chocolatées. L'idée est également de pouvoir éliminer les boissons sucrées.

Avec ce Label Fourchette verte, nous aurons comme prestations :

Le passage d'un testeur 1x / an dans chaque structure, puis la diététicienne passera avec les résultats du testeur et discutera des améliorations à faire.

La visite de la diététicienne 1x / an dans les structures et chaque année une animation sera organisée. Nous aurons droit à une animation par an et par structure.

Dans les réfectoires, il sera possible de labelliser que le menu et de laisser les pâtes, sandwiches etc....

par M. Julian Schürch:

Une séance du Conseil d'établissement a eu lieu le 28 octobre dernier.

Lors de cette séance une nouvelle Présidente a été élue suite à la démission de Mme Anne-Lise Stritt. La nouvelle Présidente est Nicole Arzrouni ici présente. Je suis le nouveau délégué du Codir ASIA au Conseil d'établissement.

Lors de cette séance Mme Duvoisin, directrice a présenté les résultats de l'enquête de satisfaction sur la journée continue des 7 à 11 H. Elle a énuméré les propositions d'amélioration proposées par le Codir. Une discussion au sein des délégués s'en est suivie.

par M. Gaetan Aeby :

Postulats

Deux postulats ont été déposés lors du Conseil Intercommunal du 31 octobre 2018. Soit, pour le premier :

« Réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves »

Pour faire suite à ce postulat, deux enquêtes ont été réalisées :

- 1) Une enquête de satisfaction auprès des parents ayant des enfants scolarisés de la 7H à la 11H
- 2) Une enquête sur les besoins d'accueil de jour préscolaire/parascolaire et familial

Un rapport a été rédigé que nous soumettons ce jour au Conseil Intercommunal et il est fait lecture (document en annexe).

Le 2^{ème} postulat, qui avait pour titre :

« Élaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas »

Suite aux résultats de l'enquête et à diverses propositions de parents, tels que supprimer les desserts et diminuer le coût des repas, des discussions sont en cours avec notre prestataire de repas et à l'issue de ces négociations nous serons en mesure de rédiger un rapport.

Un projet commun, mené avec la Direction des écoles, autour de la prise en charge des enfants harcelés, a pu se concrétiser

Prise en charge des situations d'intimidation

Durant l'année 2018, une équipe pluridisciplinaire, composée de deux doyens des écoles, d'une psychologue des PPLS, d'une médiatrice scolaire, de l'infirmière scolaire et de deux membres de la Direction de l'ASIA, s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre en place un concept de prise en charge des situations d'intimidation vécues par les élèves.

Un protocole d'intervention a été élaboré, les enseignants-tes ainsi que le personnel de l'ASIA ont été formés, une présentation a été faite aux parents des élèves le 24 septembre, pour laquelle plus de 280 parents étaient présents. Une adresse mail a été créée : stopintimidation@vd.ch. Dans chaque agenda d'élève se trouve un petit dépliant de prévention et des affiches seront disposées dans chaque collège, dans les transports ainsi que dans toutes les structures de l'ASIA, réfectoires et bibliothèques comprises.



La parole n'étant pas demandée, M. Gavillet remercie les membres du Comité de direction et sa Direction.

7. Présentation du budget 2020 / rapport de la commission des finances / adoption

Le budget 2020, établi par le Comité de direction et sa Directrice, Mme Laurence Duvoisin, est présenté par M. Albert Gavillet chapitre par chapitre. La discussion est ouverte entre chaque chapitre.

Remarques générales :

Le total des charges budgétisées s'élève à CHF 8'485'848.00 et le total des produits est de CHF 2'667'440.--.

Le montant à répartir est d'un total de CHF 5'818'408.00 selon la clé : 50% par le nombre d'habitants et 50% par le nombre d'élèves.

Compte 1 : Conseil Intercommunal et Comité.

Il ne suscite pas de question.

Compte 2 : Finances.

Il ne suscite pas de question.

Compte 3 : Bâtiments.

- Mme Nicole Arzrouni demande à quoi correspond l'augmentation des primes d'assurances (350.3186). M. Gaetan Aeby informe qu'il s'agit du montant budgétisé suite à la taxation définitive de l'ECA des nouveaux bâtiments.

Compte 5 : Formation et Jeunesse.

- M. Maxime Corthésy demande des explications s'agissant des subventions/participations pour les courses d'écoles et les camps. M. Gaetan Aeby informe que l'arrêté du Tribunal fédéral doit être respecté et que chaque canton a décidé de ses directives. Pour le Canton de Vaud, un montant de fr. 16.- maximum peut être demandé aux parents pour les camps, contrairement aux courses d'école où aucune participation ne peut être exigée. Tout en rationalisant, la volonté est de maintenir les camps et les courses d'école.
- M. Maxime Corthésy demande à quoi correspond la diminution du compte traitements des bibliothèques (502.3011). M. Gaetan Aeby informe que les bibliothécaires sont désormais à la charge du Canton.

Comptes par nature : Ils ne suscitent pas de question.

Conclusion :

Le coût de l'élève budgété passe de CHF 4'717.42 pour 1'269 élèves en 2019 à CHF 4'438.15 pour 1'311 élèves en 2020, soit une diminution de CHF 279.27 par élève (- 5.92%).

M. Albert Gavillet félicite le CODIR pour le budget 2020 tel que présenté.

La COGEF fait lecture de son rapport :

La commission de gestion et finances, composée de Mme Sandra Laverrière, Mme Céline Duran, M. Jean-Pierre Annichini, M. Alexander Grebien et de M. Maurice Piazza a pris connaissance, le mercredi 2 octobre 2019 du budget 2020, présenté et commenté par Mme Laurence Duvoisin, directrice de l'ASIA et M. Gaetan Aeby, président du comité directeur.

Le budget, très détaillé, montre une diminution du coût par élève d'environ 6%, par rapport au budget 2019. Ceci malgré l'imputation des subventions des camps, liée à l'application de l'arrêté fédéral du 7 décembre 2017 dès la rentrée 2019-2020. Cette diminution est possible entre autres grâce à la

réduction des amortissements prévus pour 2020 par rapport au budget 2019 et à la baisse des taux d'intérêts des emprunts.

Le budget a été établi avec rigueur et minutie, en impliquant les différents services concernés. Les membres du CODIR et la direction ont répondu à l'ensemble de nos questions avec clarté et compétence. Nous constatons que le sujet est bien maîtrisé et nous les en remercions.

La commission estime, tout comme le comité directeur l'a mentionné lors de sa présentation, que les préoccupations majeures pour le futur restent le développement démographique de la région ainsi que le transport des élèves.

Nous relevons les points suivants :

La mise en œuvre des mesures d'optimisation des coûts liés aux transports fait ressortir une économie prévue de 101'000.-, soit 8% de moins que le budget 2019. Nous espérons vivement que cette tendance à la baisse perdure.

La diminution effective des kilomètres parcourus grâce à l'optimisation des transports et des enclassements aurait pu laisser penser à une réduction des coûts facturés par le prestataire encore plus importante.

Les capacités d'accueil des différentes structures parascolaires ont été augmentées. Elles ont atteint actuellement leur maximum, soit 36 places.

Nous saluons l'effort fourni afin de maîtriser les charges liées à l'entretien et l'exploitation des bâtiments, particulièrement dans le domaine de l'optimisation énergétique en renouvelant entre autres les installations obsolètes.

Concernant la création d'un nouveau réseau d'accueil de jour, et en cas d'acceptation du préavis, les coûts inhérents à sa mise en place seront couverts par le fond de réserve. Ces coûts n'apparaissent donc pas au budget.

Malgré l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral, nous saluons la volonté du CODIR et de la direction de l'ASIA de maintenir l'offre de camps aux élèves du cercle scolaire et encourageons le conseil intercommunal à leur montrer leur soutien en ce sens.

La commission de gestion et finances remercie le comité directeur et Mme Laurence Duvoisin, directrice de l'ASIA, pour la préparation et la présentation de ce budget, et propose à l'assemblée d'accepter le budget 2020 tel que présenté.

M. Albert Gavillet ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée, le budget 2020 est soumis au vote à main levée.

Décision : le budget 2020 est accepté à l'unanimité.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Claire-Marie Spahr demande si une réflexion du CODIR est menée s'agissant de la gestion du parking « Sous-Ville » ? M. Gaetan Aeby informe qu'effectivement une réflexion est en cours, mais précise qu'une mise à ban est déjà existante.

M. Albert Gavillet rappelle la date du prochain Conseil intercommunal qui est fixée au **27 mai 2020**, à 20h00, à Avenches. Il remercie de prendre note de la séance d'automne qui aura lieu le **28 octobre 2020** à 20h00 à Faoug.

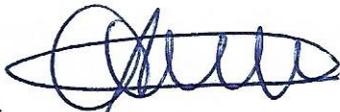
Il invite l'assemblée à la verrée offerte par la commune de Vully-les-Lacs à l'issue de la séance.

M. Gaetan Aeby prend une dernière fois la parole afin d'exprimer pour l'ensemble de l'assemblée le plaisir de retrouver M. Albert Gavillet dans sa fonction.

Les débats étant clos, M. Albert Gavillet lève la séance, il est 21h20.

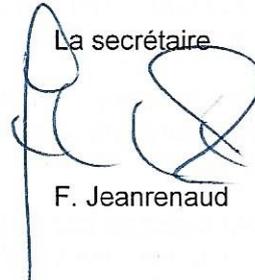
Au nom du Conseil intercommunal de l'ASIA

Le président



A. Gavillet

La secrétaire



F. Jeanrenaud

Annexes :

- Présentation du préfet
- Réponse du CODIR au postulat